

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

S L O W

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 18/02/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL et Mme SEGUIN

Absents excusés : Mr DUPONT

Secrétaire : Mr BARRAQUE

DÉLIBÉRATION N° 9 :

Avis de la commune pour le schéma de mutualisation de la CCVO

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de mutualisation des services de la Vallée d'Ossau, dont les termes ont été arrêtés lors de la réunion du comité de pilotage en date du 9 janvier 2025. (en annexe)

Le projet de mutualisation a été initié en 2019 ; à l'issue de diverses réunions de travail et diagnostics, 3 axes ont été identifiés.

Axe 1 relatif à la mise en commun des moyens matériels

Axe 2 relatif à la gestion des ressources humaines

Axe 3 relatif au développement de l'expertise territoriale

Conformément à l'article L. 5211-39-1 du CGCT, avant son approbation par délibération du conseil communautaire, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet de schéma de mutualisation. Il dispose pour cela d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Donne un avis favorable au schéma de mutualisation.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Alain SANZ

